



Syndicat National Force Ouvrière de
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

BULLETIN D'ADHESION FO ESR

(Pensez à bien renseigner toutes les rubriques)

Syndicat

Informations personnelles

Civilité (Mme/M.) : Date de naissance :

Nom :

Prénom :

Adresse domicile :

Code postal :

Ville :

Tél. perso :

Je suis retraité(e) :

Informations professionnelles

Établissement (employeur) :

Composante, Centre, Délégation, ... :

Unité/service :

Code unité : Pour les personnels recherche affectés dans une unité hébergée par un établissement d'enseignement supérieur, nom de cet établissement :

Adresse professionnelle :

CP : Ville :

Tél. pro :

Je veux recevoir les journaux syndicaux : à mon domicile à mon travail

Courriel (Email) :

Je suis : Titulaire Contractuel ; dans ce cas préciser le Type de contrat : (CDI, CDD, Vacataires, etc.) :

Corps : Grade : Quotité
(PO, IGE, ASI, Tech, ADT, MCF, PU, CR, DR, Magasinier, PRAG, PRCE, ...) (Echelle 4, HC, CE, 1^{ère}, 2^{ème}, Normale, Supérieur, ...) (de temps de travail)

Mon Indice (Sur le bulletin de paie)
(Obligatoire pour la trésorerie)

Pour les personnels qui n'auraient pas d'indice :
Prendre le montant du salaire brut divisé par le montant du point d'indice brut qui est (depuis juillet 2023) de 4,92 € : Vous trouverez l'indice équivalent.

Secteurs Professionnels :

<input type="radio"/> ITRF (SUP)	<input type="radio"/> AENES (ex ASU)	<input type="radio"/> BIBLIOTHEQUES	<input type="radio"/> ENSEIGNANTS	<input type="radio"/> ENSEIGNANTS-CHERCHEURS
<input type="radio"/> PO CROUS	<input type="radio"/> ITA (Rech)	<input type="radio"/> CHERCHEURS	<input type="radio"/> AUTRES : <input type="text"/>	

BAP (ITRF, ITA) : Discipline (enseignants) :

Section CNU (PU, MCF, ...) : Institut Scientif. CNRS :

Section CoNRS ou Com. Scientif (EPST, personnels des UMR) :

Je déclare adhérer au syndicat FO ESR. date :

Signature :

L'adhésion n'est effective que si elle est accompagnée du paiement de la cotisation. Établir votre chèque à l'ordre de :

Nous vous rappelons que ce paiement donne droit à un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de votre cotisation syndicale annuelle

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat FO ESR. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant :

À retourner à votre syndicat départemental, à cette adresse :



Barème des cotisations 2025 au Syndicat départemental FO ESR 29

Prix de la carte d'adhérent : **12,00 €**

Indices <small>(calculé pour les temps partiels)</small>	Carte + un mois	mois suivant (Timbre mensuel)	Cotisation annuelle
Jusqu'à 370	24,54 €	12,54 €	162,48 €
371 à 400	24,54 €	12,54 €	162,48 €
401 à 450	26,24 €	14,24 €	182,88 €
451 à 500	27,94 €	15,94 €	203,28 €
501 à 550	30,04 €	18,04 €	228,48 €
551 à 600	32,24 €	20,24 €	254,88 €
601 à 650	33,90 €	21,90 €	274,80 €
651 à 700	35,64 €	23,64 €	295,68 €
701 à 750	37,84 €	25,84 €	322,08 €
751 à 800	39,54 €	27,54 €	342,48 €
801 à 850	41,24 €	29,24 €	362,88 €
851 à 930	44,12 €	32,12 €	397,44 €
931 à 1000	46,16 €	34,16 €	421,92 €
1001 à 1100	49,07 €	37,07 €	456,84 €
> 1100	52,47 €	40,47 €	497,64 €

Cotisation des retraités :

Les retraités doivent le montant de la carte + 6 timbres, sur la base de leur dernier indice d'actif
A cela s'ajoute la vignette UCR (Union Confédérale des Retraités) d'un montant de 15,00 €.

Cotisation à temps partiel : pour trouver sa tranche, calculer un indice fictif en multipliant l'indice majoré par la quotité de travail (calcul à ne pas faire pour les collègues contractuels qui n'ont pas d'indice)

Modalités de règlement : Vous pouvez régler à votre convenance : par mois, trimestre, semestre, année.

Le premier règlement comporte obligatoirement le prix de la carte (+vignette UCR pour les retraités) et un ou plusieurs timbres. Les versements suivant ne comportent que des timbres.

Exemples de paiements à l'indice 370 :

1^{er} Trimestre : $12 € + (12,54 € \times 3) = 49,62 €$

2^{ème} Trimestre, 3^{ème} Trimestre et 4^{ème} Trimestre : 37,62 €

1^{er} Semestre : $12 € + (12,54 € \times 6) = 87,24 €$

2^{ème} semestre : 75,24 €

Cotisation Annuelle : 162,48 €

Cotisation d'un(e) retraité(e) de dernier indice 370 : 1 carte + 6 timbres + vignette UCR = $12 € + 75,24 € + 15,00 € = 102,24 €$

Cotisation d'un temps partiel à 70% à l'indice 450, calculé 315 : 1 carte + 12 timbres = 162,48 €

Chèques à l'ordre de : **FO ESR DU FINISTERE**

Adresser les chèques à : **FO ESR DU FINISTERE, UBO - UFR LSH, Bureau B119
20 rue Duquesne 29200 BREST**

Coordonnées bancaires pour paiement par virements sur le compte **FO ESR DU FINISTERE :**

IBAN : **FR76 1558 9297 7003 6337 7174 009**

BIC : **CMBRFR2BXXX**